



Réf. : CS/BB/NA

Objet : Information Pass Famille

Madame, Monsieur,

Le Pass Famille existe depuis 2014 et propose plusieurs prestations aux familles. Depuis avril 2018, les prestations du Conservatoire y sont également intégrées afin de proposer une tarification plus équitable. Désormais, le taux de réduction s'appuie sur des données similaires pour tout usager : le Revenu Fiscal de Référence (RFR).

Le principe du Pass Famille est de permettre à chaque famille nîmoise de pouvoir bénéficier d'un taux de réduction calculé en fonction de ses ressources et de sa situation familiale.

Toutefois, le Pass Famille n'est pas un dispositif obligatoire et automatique. Il se calcule à l'initiative de l'usager.

Pour en faire la démarche, le secrétariat du Conservatoire met à votre disposition jusqu'au 28 septembre 2018, un formulaire à remplir en y joignant les justificatifs obligatoires suivants :

- *Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures eau, EDF, téléphone, quittance de loyer).*
- *Le ou les derniers avis d'imposition des adultes qui composent le foyer.*

Sans Pass Famille, tout usager nîmois se voit appliquer le tarif plafond de la prestation choisie.

Restant à votre entière disposition, Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur du Conservatoire
Benoît BESSE

Retrait et dépôt du dossier auprès de Mme Najat ATTAR (au secrétariat de direction – Horaires d'ouverture 8h00-12h00 et 13h30-17h00 du lundi au jeudi, le vendredi de 9h00-12h00)